



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du Vendredi 26 juillet 2019**

Date de la convocation : 16 juillet 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusée : Isabelle PETIT pouvoir à Bernadette LABROSSE

Secrétaire de Séance : Anne FIMBEL

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2019 est approuvé.

BATIMENTS

- 1- Salle Municipale : Mme Cinquin, Architecte, présente le projet de rénovation de la salle municipale et précise que plusieurs désordres ou non conformités ont été constatés lors de l'état des lieux :
 - a. Salle thermiquement énergivore, sans isolation en plafond, ni en façade Nord
 - b. Charpente avec une flèche importante en faitage (renforcement par tirant métallique réalisé en juillet dernier)
 - c. Non conformités aux règles d'accessibilité : largeurs de portes, ressaut trop important en porte d'entrée, absence de toilette PMR
 - d. Faux plafond non conforme : absence de détection incendie dans les combles (obligatoire si salle classée en ERP 4^{ème} catégorie)
 - e. Volet cuisine non coupe-feu, porte de la chaufferie non coupe-feu (à faire vérifier)

Dans le projet présenté par Mme Cinquin, il est proposé de

- Créer des toilettes pour enfants avec deux lavabos et un toilette standard
- Réaliser un toilette PMR dans la salle et d'externaliser le toilette public
- Créer une ouverture à l'Ouest pour bénéficier d'une belle vue et de la lumière naturelle du Sud Ouest
- Réaliser des espaces de rangements pour chaises et tables en cloisons « phoniques »
- Réaliser une isolation extérieure + remplacement des menuiseries

Ce projet fait apparaître une estimation largement supérieure à notre prévision = 179 684 € ht (150 600 € de travaux sans les options + 29 084 € d'études et de maîtrise d'œuvre). Mme Cinquin précise que la COR attribue des subventions dans le cadre des rénovations thermiques. Il convient également de réaliser un diagnostic amiante. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion. Mme le Maire retire de l'ordre du jour la demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la COR.

- 2- Salle municipale : Mme le Maire informe que suite à l'épisode climatique du 20 juillet, la salle ayant été inondée, il s'est avéré que la couverture du toit présentait des défaillances. Les tuiles les plus poreuses ont été changées en urgence ce jour (afin d'éviter une inondation avec les orages annoncés) et à la suite un devis estimatif a été reçu. D'autres devis seront sollicités. Celui-ci sera approuvé lors de la réunion de conseil municipal de septembre.
- 3- Local commercial 3 Place de l'Eglise : Mme le Maire donne lecture d'un mail pour une éventuelle installation en snack/restauration rapide. Un deuxième contact prochainement mais rien de plus précis pour l'instant.
- 4- Ecole : le toit de la classe CP/CE1 pose des soucis d'étanchéité. Mme le Maire donne lecture du devis de Monsieur Plasse = 4848,84 € ht (66 m2 de tuiles remplacées). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- 5- Bancs de covoiturage : Mme le Maire expose ce projet qui est à l'origine d'un groupe d'habitants du Haut Beaujolais : un banc accompagné d'un panneau lumineux fixé sur un mât avec l'inscription COVOITURAGE sera installé. Comment cela va-t-il fonctionner ? La personne qui n'a pas ou ne souhaite pas utiliser de voiture s'assied sur le banc et choisit sa destination à l'aide d'un petit boîtier intégré au système. Celle-là s'affiche sur le panneau. Les conducteurs, en passant en voiture, voient le panneau et la direction indiquée. Un conducteur allant au même endroit peut s'arrêter et embarquer le passager. Ce projet sera porté par la COR qui a la compétence transport à l'intérieur de la communauté. Il sera mis en place à titre d'expérimentation pendant un an sur cinq communes : Saint Nizier d'Azergues (un banc), Claveisolles (1 banc), Lamure sur Azergues (2 bancs), Grandris (1 banc) et Chambost-Allières (1 banc). Si le dispositif fonctionne, il pourra être élargi à d'autres communes.
- 6- Sytral/Cars du Rhône : Mme le Maire informe que depuis le 4 mars 2019, les horaires de la ligne 448 de Poule Bourg à Gare de Tarare ont été modifiés. Seul le car de 6h30 est maintenu (7h02 et 7h27 ayant toujours des retards) pour un retour à 19h37 (fiche horaire mis en place suite aux travaux de septembre 2018).

- 7- Randonnées pédestres en Beaujolais vert : Le premier tome des randonnées pédestres en Beaujolais Vert, a été édité. Ce guide recense toutes les randonnées qui empruntent le maillage du PDIPR mis en place par le Département du Rhône. C'est la finalisation de 18 circuits intercommunaux.
- 8- Couverture médicale/projet de télémédecine : Mme le Maire informe que nous avons l'accord de la région pour subventionner son installation, de l'ARS pour prendre en charge les actes de l'infirmier, la COR accepte le cofinancement (80% Région et 20% COR) et la mise à disposition d'un local dans la maison médicale. Un séminaire de contact est prévu courant septembre 2019 : rencontre entre les élus, les professionnels de santé et les internes en médecine pour une présentation du territoire autour d'un buffet organisé par les huit communes avec visite de l'hôpital de Grandris. Il faut absolument attirer ces jeunes médecins sur notre secteur mais ce contact ne pourra se réaliser sans la participation de chaque commune aux frais à hauteur de 250 € (buffet, hébergement le soir au Domaine des Mollières à Grandris). Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord (de principe) pour la participation de 250 €.
- 9- Projet de maison de service au public : suite à la réunion des Maires de la Haute Vallée d'Azergues, l'ADHA projette la création sur la commune de Lamure d'un point d'assistance et d'information du public pour les démarches administratives. Différentes demandes d'aides de financements seront sollicitées (état, COR, organismes) mais cela nécessiterait l'engagement des communes à hauteur de 1€ à 1€ 50 par habitant (un salarié nécessaire). Ce service d'assistance et d'information déjà en place au sein de notre mairie, le conseil municipal se prononce contre la création d'une Maison de Service au Public (13 voix contre, 1 abstention).
- 10- Projet d'épicerie sociale et solidaire : Mme le Maire informe qu'une épicerie sociale et solidaire, sous forme associative, est en projet sur la commune de Lamure. Des demandes d'aides à l'Etat et aux communes du secteur, pour le local et l'équipement, seront sollicitées. L'approvisionnement proviendra des banques alimentaires et la gestion par des bénévoles. Ce projet sera à suivre.
- 11- Collecte des déchets : Mme le Maire rappelle le nouveau mode de collecte des déchets ménagers. Une information de la COR a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré satisfait de ce nouveau mode.
- 12- Zone humide : Une étude hydrologique est prévue. Des subventions ont été sollicitées. M. Déal déplore que la COR paie de telles études, et oublie l'entretien du sentier. Mme Fimbel déplore également l'accueil du public sur la zone (manque de panneaux d'informations, livret toujours pas réédité, etc..) d'où la difficulté de comprendre la signification d'une zone humide.

PERSONNEL

- 13- Fin de la convention d'intérim : Mme le Maire informe que l'emploi que Madame Vallet occupait en intérim avec le CDG, toilettes des salles, ménage de la médiathèque et service au restaurant scolaire (10 h annualisées) est devenu vacant. Elle précise également qu'une telle mission avait un coût supplémentaire pour la commune : 41,51 € par mois de frais de gestion (en sus du salaire). Madame Cellier assure le remplacement jusqu'au 17 août mais il y a nécessité de recruter au 1^{er} septembre une personne et, ceci, en créant un emploi permanent par voie contractuelle sur les 10 h/semaine (annualisées). Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. L'agent sera chargé des fonctions suivantes : surveillance et service restaurant scolaire (5h), entretien médiathèque (1h), toilettes des salles (4h). Le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Le conseil municipal approuve à la majorité (12 pour, 2 abstentions) de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet à raison de 10 h par semaine (périodes scolaires) et 5 heures par semaine (périodes vacances scolaires), au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019 et autorise Mme le Maire à recruter cet agent.

VOIRIE – EAU

- 14- Aménagement des allées du cimetière : Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes a été déposée. Mme le Maire rappelle l'estimation réalisée par le cabinet d'études. M. Hoffmann, informe que l'appel d'offre a été lancé sur la plateforme des marchés publics. La date limite de réception des offres était fixée au 18 juillet. Dix dossiers ont été retirés, mais une seule entreprise a envoyé une offre. M. Hoffmann donne lecture de l'offre de l'entreprise Eiffage qui s'élève à 98 486,25 € ht, soit 40 % au-dessus de l'estimation. Mme le Maire donne les 4 solutions possibles : relancer la procédure, négociation avec l'entreprise, marché négocié sans concurrence, ou l'abandon du projet. M. Hoffmann informe que l'entreprise Eiffage a transmis une nouvelle offre avec des prix à la baisse, mais également une modification du projet : suppression des caniveaux en U, ceux-ci seront réalisés en enrobé. L'offre négociée d'Eiffage s'élève à 77 693,85 € ht. Le conseil municipal approuve l'offre à la majorité (2 contre, 2 abstentions, 10 pour) et autorise Mme le Maire à signer le marché.

- 15- France Mobile – couverture réseau : une plateforme nationale pour faire remonter les problèmes de couverture mobile sur le territoire est disponible pour les élus uniquement. Il conviendrait de signaler les lieux-dits suivants : Pey, Chanrion, Lafont, Prunier, Chavanne, Longefay.
- 16- Expérimentation TER : le car a beaucoup de difficultés pour tourner rue du Souvenir lors des sorties d'écoles d'où une proposition d'arrêt vers la place des Platanes et devant le parking en face du café des sports, ceci sans arrêt prolongé. Si l'essai est concluant, le massif de cette place serait modifié. Réflexion à mener aussi sur un aménagement des deux virages à l'entrée du village afin de conserver sans danger le passage dans le centre bourg.

URBANISME

- 17- PLU-révision : Mme le Maire informe que le commissaire enquêteur a été nommé.
- 18- Durée du PLU : Le PADD a été débattu le 12 juillet 2018. Suite aux remarques du SCOT et la DDT lors de la réunion avec les Personnes Publiques Associées du 14 mai 2019, il convient de modifier la durée du PLU afin de ne pas réduire le nombre de logements et d'hectares à construire. Mme le Maire propose que « le PLU raisonne sur une quinzaine d'années (page 8 du PADD) » (au lieu de dix). Le conseil municipal approuve à la majorité (1 contre, 1 abstention, 12 pour).
- 19- Edification de clôture : Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme. L'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune ; celle-ci a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain ; l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU. Le conseil municipal décide à la majorité de soumettre l'installation des clôtures à la procédure de déclaration préalable (2 contre, 12 pour).

FINANCES

- 20- Décision modificative n° 1 Budget Communal : Le conseil municipal approuvé à la majorité la décision modificative ci-dessous (1 abstention) :

Désignation	Dépenses	Recettes	Explications
R 7482 : Compensation perte taxe droits mutation		-35 000.39 €	erreur d'imputation pour la recette "droits de mutation" et ajustement des crédits suite à notification du montant à percevoir
R 7381 : Taxe additionnelle droits mutation		54 335.12 €	
R 7022 : Coupes de bois		20 000.00 €	recettes supplémentaires
R 773 : Mandats annulés exercice antérieurs		3 000.00 €	recettes supplémentaires (régularisations de cotisations salariales)
TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES		42 334.73 €	
D 202 : Frais documents urbanisme (PLU)	9 000.00 €		révision du plu (honoraires Latitude + commissaire enquêteur + parution journaux)
D 21316 : Travaux cimetière	33 334.73 €		programme travaux 2019, prévision BP 24 502 €
TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	42 334.73 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	42 334.73 €		écritures budgétaires à passer afin de verser les recettes de fonctionnement en investissement
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	42 334.73 €		

ECOLE – SPORTS – LOISIRS

- 21- Cantine - projet de règlement ludique : la commission s'est réunie le 2 juillet dernier pour mettre en place un règlement du restaurant scolaire adapté aux enfants selon les âges et qui, après travail avec ceux-ci, sera affiché dans la salle municipale. Une autre réunion est à prévoir pour poursuivre cette élaboration.
- 22- La Sapinoise : passage sur la commune le 21 septembre 2019, une rencontre est prévue pour clarifier le parcours.
- 23- Journée Intergénérationnelle : elle aura lieu le lundi 14 octobre à Grandris, elle concerne les personnes nées en 1954 et avant.

QUESTIONS DIVERSES

- 24- Tempête 20 juillet : Le phénomène climatique qui a touché la commune le 20 juillet n'entre pas dans le champ de l'état de catastrophe naturelle (refus de la Préfecture). Ce phénomène de tornade, étant reconnu seulement dans les collectivités d'outre-mer.
- 25- Elections municipales 2020 : elles sont fixées le 15 et le 22 mars 2020.

- 26- Bar Restaurant « Le Gribouille » : celui-ci est fermé définitivement. La licence IV étant en location, elle reste la propriété de la commune. Quelques contacts pour la reprise de ce commerce.
- 27- Marché du dimanche : un marchand de chapeaux a demandé à s'installer à partir de dimanche 28 juillet (va évaluer la fréquence).
- 28- Sécheresse : arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2019 qui nous place en alerte renforcée sur zone 1 qui nous concerne.
- 29- Entretien des massifs durant l'été : appel à tous les bénévoles (habitant, membres associations) pour couper les fleurs, l'association des Mains Vertes ayant été dissoute. Prochains rendez-vous : lundi 29 juillet à 18h et mercredi 21 août à 18h
- 30- Congés d'été : le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 18 août et l'Agence Postale du 3 août au 28 août.
- 31- Pause gourmande : le 3 et 4 août sur les deux parkings du col des Écharmeaux. Des bénévoles sont attendus pour l'installation le vendredi 2 août et le 5 août pour le démontage.
- 32- Association douceur de vivre (Hôpital de Grandris) : remerciements pour la subvention allouée par la commune.
- 33- Prochain conseil : vendredi 6 septembre

Séance levée à 23h20